



**Réalisation d'une fresque artistique sur les murs de soutènements de la
RATP - Parvis Est du MIN de Rungis**

Cahier des charges

Article I. Présentation du contexte

La **SEMMARIS** est la société d'aménagement chargée d'administrer le Marché International de Rungis : aménagement du Marché, accueil des concessionnaires et des usagers, gestion du parc immobilier, promotion de la marque Rungis et de l'image du Marché.

Entre 2023 et 2024, la SEMMARIS a engagé des travaux d'aménagement du parvis de la nouvelle gare de la ligne 14 afin de redynamiser et mieux sécuriser l'entrée Est du Marché pour les piétons et les cycles. Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux liés au prolongement de la ligne 14 Sud, menés par la Société du Grand Paris.

Dans cette dynamique, des enjeux d'embellissement, de modernisation et de végétalisation du site sont également intégrés, avec notamment la création d'une **mini-forêt urbaine** en cours de plantation à proximité du mur concerné.

Afin d'accompagner ces aménagements innovants, la SEMMARIS a souhaité faire appel à **Val-de-Marne Tourisme & Loisirs**, pour concevoir une fresque artistique sur les murs de soutènement situés à proximité immédiate de la nouvelle gare.

À propos du festival Phénomèn'Art

Le projet artistique sera intégré au programme du **festival Phénomèn'Art**, organisé chaque année par Val-de-Marne Tourisme & Loisirs. Ce festival met à l'honneur l'art urbain sous toutes ses formes et propose pendant plusieurs jours des parcours artistiques, des créations in situ et des temps de médiation à destination du grand public. L'édition 2025 se tiendra du **10 au 12 octobre 2025**, et constituera une opportunité privilégiée pour valoriser la fresque et sensibiliser les visiteurs à la création artistique.

Article II. Objet de la consultation

La présente consultation vise à sélectionner **un ou plusieurs artiste(s)** pour la réalisation de la fresque.

Les artistes peuvent candidater **individuellement ou en collectif**.

En cas de candidature collective, le collectif sera considéré comme **une seule entité contractante**, avec un interlocuteur unique désigné.

Article III. Contenu de la mission

Localisation du mur

Le mur destiné à accueillir la fresque est situé au niveau d'un pôle multimodal (Tram 7, bus, Métro 14, flux véhicules motorisés et cycles).

Éléments techniques :

- **Surface totale** : approximativement 285 m²

- **Hauteur** : 5 mètres (impliquant l'usage d'un échafaudage ou nacelle - coût à intégrer au devis)
- **Revêtement** actuel du mur : peinture - RAL 9002 (blanc gris)
- **Forme** : voir visuel ci-dessous et en annexe – la fresque devra recouvrir l'intégralité du mur compris entre les deux flèches rouges
- Une consigne à vélo sera installée devant le mur (voir plan en annexe).
- Les conditions d'accès au mur seront définies avec l'entreprise en charge du site en amont du chantier.



Budget

Le budget alloué pour la fresque ne devra pas excéder **15 000 € HT**, incluant :

- Honoraires artistiques
- Coût du matériel (peintures, protections, consommables...)
- Location/installation/déplacement de nacelle ou échafaudage
- Frais logistiques éventuels

Thématique artistique

Le thème de l'œuvre devra être pensé en lien avec les transports en commun et le pôle multimodal.

Une résonance avec l'identité du Marché de Rungis et ses valeurs peut également être envisagée.

Médiation durant Phénomèn'Art

L'artiste ou les artistes sélectionné(e)s devront prévoir des temps de médiation à destination du public durant le **festival Phénomèn'Art (10-11-12 octobre 2025)**.

Ce temps peut prendre la forme d'une rencontre / échange avec l'artiste ou d'une démonstration autour du street art et du processus de création.

Article IV. Déroulement de la consultation

PHASE 1 – Pré-sélection sur portfolio (non indemnisée)

*Pièces à fournir avant **lundi 5 mai 2025** à 12h00 :*

- Présentation de l'artiste / du collectif et des ressources disponibles
 - Références sur des projets similaires (notamment événements ou fresques)
 - Portfolio artistique
 - Proposition de médiation envisagée pour le festival
 - Devis détaillé HT
- Le jury de présélection se réunira fin avril 2025

PHASE 2 – Sélection finale sur maquette (avec indemnisation)

Les artistes présélectionnés seront invités à présenter une esquisse. Chaque candidat présélectionné qui présentera une maquette non retenue recevra une indemnité de **250€**.

*En cas de présélection, les pièces à fournir **début juin** (la date exacte vous sera précisée ultérieurement) seront les suivantes :*

- Maquette (schéma, croquis, esquisse) + mise en situation sur site
 - Planning de réalisation incluant les jours dédiés à la médiation
 - Informations administratives (si disponibles) :
 - N° SIRET
 - N° TVA intracommunautaire
 - Code APE
 - Adresse de contact
 - RIB
- Le jury de présélection se réunira durant la deuxième semaine de juin 2025

Calendrier récapitulatif

- **11 avril** : lancement de la consultation (diffusion du cahier des charges et de ses annexes)
- **Lundi 5 mai à 12h** : limite de candidature (phase 1 - sélection sur portfolio et note d'intention)
- **Début mai** : jury de présélection et annonce des artistes présélectionnés
- **Début mai à début juin** : délai laissé aux artistes présélectionnés pour répondre à la phase 2 (présentation d'une esquisse, mise en situation, planning, etc.)
- **Début juin** : jury de sélection et annonce du lauréat
- **Mi-juillet** : livraison de la fresque terminée

Article V. Critères de sélection

Les offres seront évaluées au regard des critères de sélection suivants :

- Compréhension du projet et qualité de la réponse : 30%
- Expériences sur le même type de projet : 30%
- Prix : 40%.

Article VI. 6. Modalités de transmission des candidatures

L'ensemble du dossier est à envoyer par mail à l'adresse suivante :

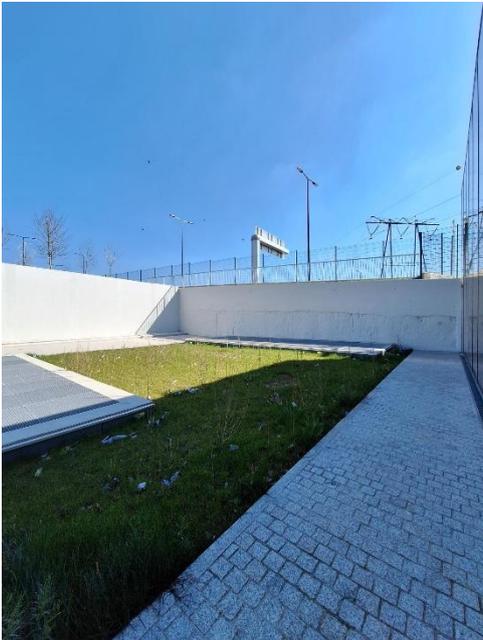
phenomenart@tourisme-valdemarne.com

Pièces annexes

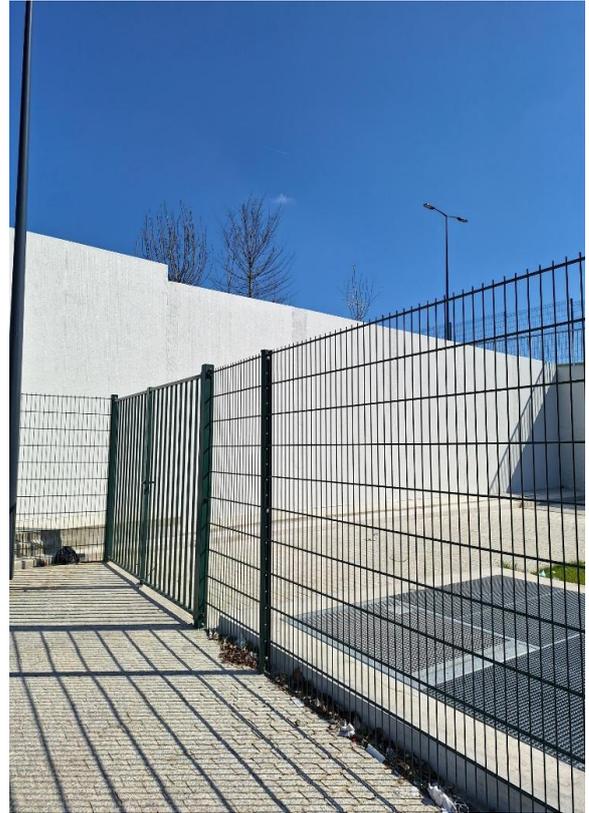
1- Visuels du mur et de son environnement











2- Plan du site avec position du mur (représenté par un trait rouge épais)

